

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
Base de loisirs estivale et éphémère au Lac des Sablons –
Juillet / Août 2026

Mairie de Belleville-en-Beaujolais



Date de lancement de l'AMI : 24/03/2026

Date limite de dépôt des dossiers : 4/05/2026

AVANT PROPOS

La commune de Belleville-en-Beaujolais est labellisée « Petite Ville de Demain » : il s'agit d'un programme national visant à améliorer la qualité de vie dans les petites centralités et les territoires ruraux alentours par des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. Dans ce cadre, la commune a défini son projet urbain avec l'ambition d'être la première « Ville Bioclimatique et Positive en 2035 ».

Devenir un acteur économique de Belleville-en-Beaujolais, c'est participer à ce mouvement collectif innovant et ambitieux porté par la municipalité.

Ce dossier a pour objectif de faire connaître le site du lac des Sablons, et d'apporter des services supplémentaires en trouvant un porteur de projet en adéquation avec les ambitions de la commune pour ce site et pour la ville.

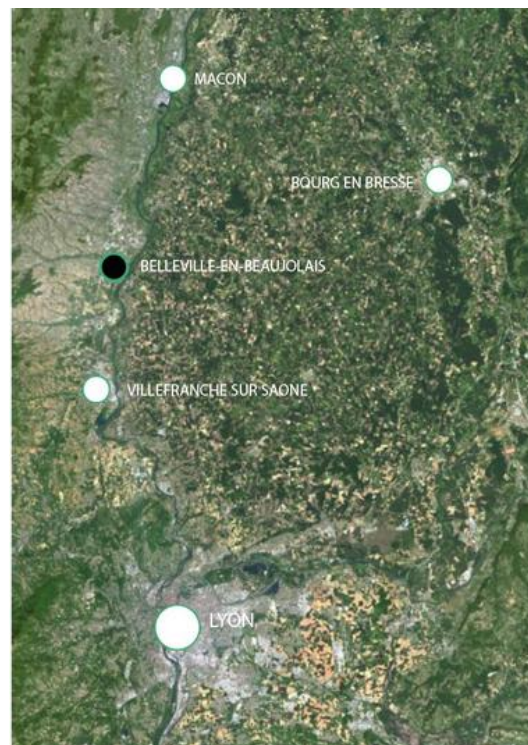
Table des matières

1. Présentation de Belleville-en-Beaujolais	4
1.1 Localisation géographique et accès.....	4
1.2 Belleville-en-Beaujolais, « ville bioclimatique et positive » d'ici 2035.....	4
1.3 Belleville-en-Beaujolais, une ville dynamique	5
2. Le lac des Sablons	6
2.1 Présentation du site	6
2.2 Le projet global d'aménagement du site.....	7
3.3 La base de loisirs estivale et éphémère.....	10
3. Modalités de sélection et calendrier	13

1. Présentation de Belleville-en-Beaujolais

1.1 Localisation géographique et accès

La commune de Belleville-en-Beaujolais (13 500 habitants) est située dans le Val de Saône au Nord-Est du Département du Rhône (69). Au cœur de la région touristique du « Beaujolais », elle est la porte d'entrée vers la route des crus au nord et vers la ville de Lyon au Sud. Il est possible de rejoindre Lyon en train TER (35 min) ou par l'autoroute A6 (sortie d'Autoroute Belleville-en-Beaujolais) et de relier Paris via le TGV situé à Mâcon (20 min de Belleville-en-Beaujolais). Avec 13 500 habitants, elle est la deuxième commune du département en dehors de la Métropole lyonnaise. Créée au 1er janvier 2019 par le regroupement des communes de Saint-Jean-d'Ardières et de Belleville-sur-Saône, cette commune nouvelle est la centralité principale de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB). La CCSB rassemble 35 communes pour environ 45 000 habitants, au Nord du département du Rhône, à mi-distance entre Mâcon et Villefranche-sur-Saône.



La proximité de l'agglomération de Lyon située à moins de 50 km, la présence de nombreuses infrastructures de transport (autoroute, départementales, voie ferrée, fleuve) ainsi que son appartenance au Beaujolais, en fait un lieu fortement attractif d'un point de vue résidentiel et économique. En effet, la commune connaît une croissance démographique soutenue avec un solde migratoire positif de +1.25% par an entre 2010 et 2021. D'un point de vue cyclable, Belleville-en-Beaujolais est située sur la voie bleue (piste cyclable reliant Lyon au Luxembourg) et dispose d'une voie verte de 17km en direction de Beaujeu. Enfin, la commune compte moderniser la halte fluviale sur les rives de Saône afin de renforcer encore l'attractivité du territoire. Le but est de créer plus de cohésion entre le territoire du Beaujolais et la rivière Saône, en développant le tourisme fluvial et en faisant des connexions avec les autres modes de transports doux (itinéraires cyclables...).

Belleville-en-Beaujolais apparaît donc comme « une petite ville à la campagne », paisible, bien équipée, bénéficiant à la fois des aménités urbaines et d'un environnement bucolique. Elle revendique son rôle de ville-centre au cœur d'un territoire rural en proposant de nombreuses offres diverses (marché bi-hebdomadaire, centre culturel "le Singuliers", théâtre de la Grenette, l'Hôtel- Dieu, l'abbatiale romane, le château de Pizay, la rue principale commerçante...).

1.2 Belleville-en-Beaujolais, « ville bioclimatique et positive » d'ici 2035

Depuis plusieurs années, la municipalité de Belleville-en-Beaujolais porte une politique ambitieuse de transformation de son territoire pour réduire son impact sur l'environnement. Avec la Communauté de Communes Saône-Beaujolais, elle est engagée Territoire à Energie Positive d'ici 2035. Elle a également reçu de nombreuses distinctions grâce à son action en faveur de l'environnement. La CCSB a été

labellisée capitale française de la biodiversité en 2022 et Territoire Engagé pour la Nature. En 2025, la CCSB et la commune de Belleville-en-Beaujolais ont obtenu les trois étoiles du label TETE (Territoire Engagé Transition Ecologique sur le volet Climat-Air-Energie). La CCSB a toujours porté une politique pionnière en matière de transition écologique et énergétique avec des objectifs forts (-27% de consommations énergétiques, -39% d'émission de gaz à effet de serre et multiplication par 4 de la production d'énergie d'origine renouvelable d'ici 2030).

Elle est notamment la créatrice du « Marathon de la biodiversité », programme qui a été ensuite transmis à l'Agence Nationale de l'Eau pour devenir aujourd'hui un dispositif déployé au niveau national. Depuis, le projet a évolué pour devenir les Olympiades de la Biodiversité. Ce projet 2024-2028 est décliné à travers un programme d'actions ambitieux et concret en faveur de milieux et d'espèces sensibles de la trame turquoise.

La commune de Belleville est primée de nombreux titres pour la réalisation de sa station d'épuration du CITEAU, équipement modèle dans l'approche cyclique des matières et le fonctionnement du site : premier réseau de chaleur français à partir de la chaleur fatale produite sur site, intégration de la biodiversité et refuge LPO.

Aussi, Belleville-en-Beaujolais a engagé en 2021 son projet urbain « Belleville-en-Beaujolais ville bioclimatique et positive en 2035 ». Être bioclimatique, c'est être une ville qui s'adapte au changement climatique et qui limite son propre impact, ce qui améliore aussi la qualité de vie de ses habitants. Cette démarche innovante consiste à repenser l'aménagement de la ville au prisme du vivant, c'est-à-dire recréer une relation harmonieuse entre l'humain et la nature. Cela implique de revoir les outils de la conception urbaine en suivant la formule « la nature comme infrastructure de la ville ». Le projet porte une vision transversale pour permettre de comprendre les interdépendances des politiques publiques les unes avec les autres et de lancer les grandes opérations (réalisation de nouveaux écoquartiers, création de corridors paysagers, extension et création de parcs, aménagements de voies modes actifs, etc...). La commune s'attèle donc à une vraie transformation du territoire, avec l'ambition de faire de Belleville-en-Beaujolais un territoire-pilote.

Pour garantir le succès de ce projet ambitieux, la municipalité engage en 2024, une démarche de mobilisation de tous les acteurs pour « embarquer » toute la population dans la transition du territoire. Des animations sont mises en place dès le plus jeune âge pour sensibiliser le public aux grands enjeux du projet urbain.

1.3 Belleville-en-Beaujolais, une ville dynamique

Belleville-en-Beaujolais est une polarité de développement urbain à l'échelle du SCOT et représente la centralité économique de la CCSB qui compte au total 1800 établissements et 5 zones d'activités dont Lybertec Parc d'Activités d'Intérêt Régionale (d'une superficie de 160 hectares, le projet de la ZAC Lybertec est certifié ISO 14001 et propose aux entreprises qui s'y installent des aménagements et un cadre environnemental de grande qualité). La CCSB est labellisée Territoire d'Industries Beaujolais.

La dynamique du commerce et des services de proximité à Belleville-en-Beaujolais est une priorité municipale. La ville compte aujourd'hui environ 300 commerces répartis sur plusieurs zones de la ville : l'hypercentre, la zone commerciale du Pré de la Cloche, le quartier Aiguerande, le secteur de la gare,

Saint-Jean- d'Ardières... De manière générale, le taux de vacance commerciale sur la commune est très faible, signe du dynamisme local. Un marché a également lieu tous les mardis et samedis sur le parking en face de la médiathèque, rue des Remparts près du Champ de Foire.

De nombreux services sont également proposés aux habitants. La maison France Service accompagne les bellevillois dans leurs démarches du quotidien, le centre social de la commune propose une offre variée d'animations, d'événements et d'accompagnements afin de renforcer la solidarité et de booster le pouvoir d'agir des habitants. Cette dynamique se reflète via l'attractivité résidentielle et professionnelle du territoire : le taux de chômage est en baisse continue depuis 2013 (il est de 5,2% sur la commune contre 7% sur le territoire national). La collectivité cherche par ailleurs à faciliter l'accueil et le développement des activités contribuant à la ville bioclimatique.

Belleville-en-Beaujolais, c'est aussi une commune engagée dans la vie sportive que ce soit en accueillant le Tour de France en 2023 et le prochain Tour de France Féminin en 2026, ou en devenant Terre de Jeux en 2024. Enfin, la vie bellevilloise est aussi marquée par le patrimoine (l'Hôtel- Dieu, l'abbatiale romane), la culture (centre culturel "le Singuliers", théâtre de la Grenette), la gastronomie, la viticulture, et la célèbre tradition des conscrits.

2. Le lac des Sablons

2.1 Présentation du site

Le lac des Sablons est situé à proximité immédiate du centre-ville, à 1.3km, sur une propriété communale (lac et abords). Il s'agit d'un lac artificiel alimenté principalement par les remontées de nappe d'une superficie de 12ha. En matière d'urbanisme, le site est situé en zone N et ses abords en zone rouge du PPRI. Récemment ouverte à la circulation, la nouvelle déviation nommée Avenue Suzanne Michon, intégrant l'accès en mode doux, passe au ras de la berge nord du lac. Cette déviation a un impact fort sur le site en termes de nuisance sonores, d'insertion paysagère, d'accessibilité et d'usage dans cette zone. A cela s'ajoute le passage de l'autoroute A6 qui long le site à l'Est.

Le site se trouve à proximité d'un Espace Naturel Sensible, également site Natura 2000, du fait de la richesse des milieux naturels des bords de Saône. Le site fait figure de point de départ pour la découverte des milieux naturels, avec le départ de parcours vers les ENS.

Le lac des Sablons est connecté au réseau d'itinéraires du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), qui relie le site au centre de Belleville-en-Beaujolais, mais aussi à Saint-Georges-de-Reneins au sud. Les itinéraires structurants tels que la Voie Bleue -Moselle Saône à vélo (en rive gauche de la Saône) et la Voie Verte du Beaujolais sont également reliés au plan d'eau.



Lac des
Sablons



Lac des
Sablons

2.2 Le projet global d'aménagement du site

La commune porte un projet global de requalification du site, avec pour objectif l'ouverture d'une base de loisirs à l'été 2027.

Ce projet s'intègre parfaitement dans la démarche Belleville-en-Beaujolais 2035. Il a pour objectif de répondre aux enjeux liés à la chaleur en ville, exacerbée par des vagues de canicule de plus en plus

fréquentes, tout en créant un espace de proximité destiné aux habitants et à la population. Ce lieu offrira des activités de loisirs, des pratiques sportives et nature et contribuera au bien-être des citoyens.

L'enjeu du projet est de proposer des équipements de loisirs et des activités, avec la volonté de conserver et valoriser un site naturel et préservé, un lieu de fraîcheur à proximité immédiate du centre-ville. Pour ce faire, la commune a engagé une démarche de réflexion dans le cadre d'une étude de faisabilité qui a permis d'aboutir, en janvier 2025, à l'établissement d'un programme d'aménagement.

Cette phase de programmation s'est poursuivie avec le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre (en juillet 2025) pour réaliser les études de conception puis le suivi des travaux d'aménagement.

A l'issue de cette étude, un programme d'aménagement a été retenu, il s'articule autour de 4 pôles :

- **Frange Ouest naturelle et apaisée** : parcours de santé avec agrès sportifs, pontons sur l'eau
- **Plaine sportive, ludique et festive** : terrains de sport (terrains de beach-volley, terrain de hand/foot en herbe, tables de ping-pong, tables de teqball), parcours ludique en bois, terrain de pétanque, espace festive (avec aire de restauration, terrasse sur l'eau, gradins naturels), bikepark, ponton de mise à l'eau et de pêche PMR.
Dans ce pôle, une zone autour du ponton de mise à l'eau est réservée pour être mise à disposition d'un prestataire extérieur à qui sera confié le développement d'activités nautiques en saison estivale (location d'embarcations, structures gonflables sur l'eau, water jump ou autres propositions d'activités).
- **Espace aux enjeux écologiques forts** : mise en défens de la zone, poste d'observation, nichoirs, panneaux explicatifs sur la biodiversité du site
- **Frange Est dédiée aux véhicules** : traitement des stationnements existants, aire de camping-car

D'autres aménagements sont prévus, ils concernent l'ensemble du site :

- Un cheminement PMR faisant le tour du lac
- Du mobilier de pique-nique, bancs et barbecues collectifs
- Des équipements vélos : arceaux vélo et abri
- Des plantations (arbres, haies, bosquets)
- La gestion des déchets avec 2 points d'apport volontaire
- La signalétique d'information et directionnelle
- Un bac à chaîne pour traverser le lac (équipement qui fera l'objet d'une autre phase d'aménagement)

Au démarrage, le projet ne prévoit pas l'aménagement d'une zone de baignade libre et surveillée ; à ce jour la baignade est interdite.

Projet d'aménagement

Rappel de programmation des espaces

Le périmètre du Lac des Sablons représente 14,10 hectares.

Le site se découpe en 4 secteurs d'aménagements aux usages différents et complémentaires :

La plaine ludique et sportive :
Située entre le Chemin des Sablons et le lac, cette plaine enherbée au relief plan, est propice à l'installation de divers programmes (terrains de sports, théâtre de verdure, espaces pique-nique, espace événementiel). Un bikepark se déploie en frange Sud du lac.

La frange Est dédiée aux circulations :
Capitalisant sur la voirie existante et en contre-bas du talus autoroutier, la circulation se concentrera exclusivement sur ce secteur.
Une aire de camping-car pourra également être aménagée.

Frange Ouest naturelle et apaisée :
Espace déjà ombragé et apaisé, de part sa situation éloignée des axes de circulation, le projet ne prévoit qu'une intervention mineure de mise en lien piéton des cheminements haut et bas.

Frange Nord à enjeux écologiques forts :
Suite à l'analyse écologique du site, il a été décidé de ne pas inciter le public à pénétrer à l'espace entre la berge et la déviation.

L'entrée de site Nord-Est sera également qualifiée d'un point de vue paysager.



Aménagement du lac des Sablons – Mission maîtrise d'œuvre - Notice descriptive PRO – Février 2026 - BigBang

Le calendrier de réalisation du projet se fera par étape successive :

Mai / Juin 2026 : Réalisation du parcours de santé, installation de la teqbal et pose du mobilier de pique-nique (tables, bancs, barbecue)

Automne / Hiver 2026 : Plantations

Printemps 2027 : Démarrage des travaux sur l'ensemble du site (pour 6 à 8 mois de travaux avec un phasage permettant l'ouverture du site aménagé au public à l'été 2027)

En parallèle, l'année 2026 sera consacrée aux démarches administratives. En effet, le programme des travaux doit faire l'objet de procédures réglementaires lourdes en matière d'urbanisme, mais aussi pour des raisons environnementales. Le délai prévisionnel de ces démarches administratives est d'environ 12 mois. C'est pour cette raison que les travaux d'aménagement ne pourront être lancés qu'à partir de 2027.

Au vu de ces délais, la commune souhaite proposer une activité dès cet été, d'où l'objet de cet appel à manifestation d'intérêt : installer une base de loisirs estivale et éphémère en juillet et août 2026.

3.3 La base de loisirs estivale et éphémère

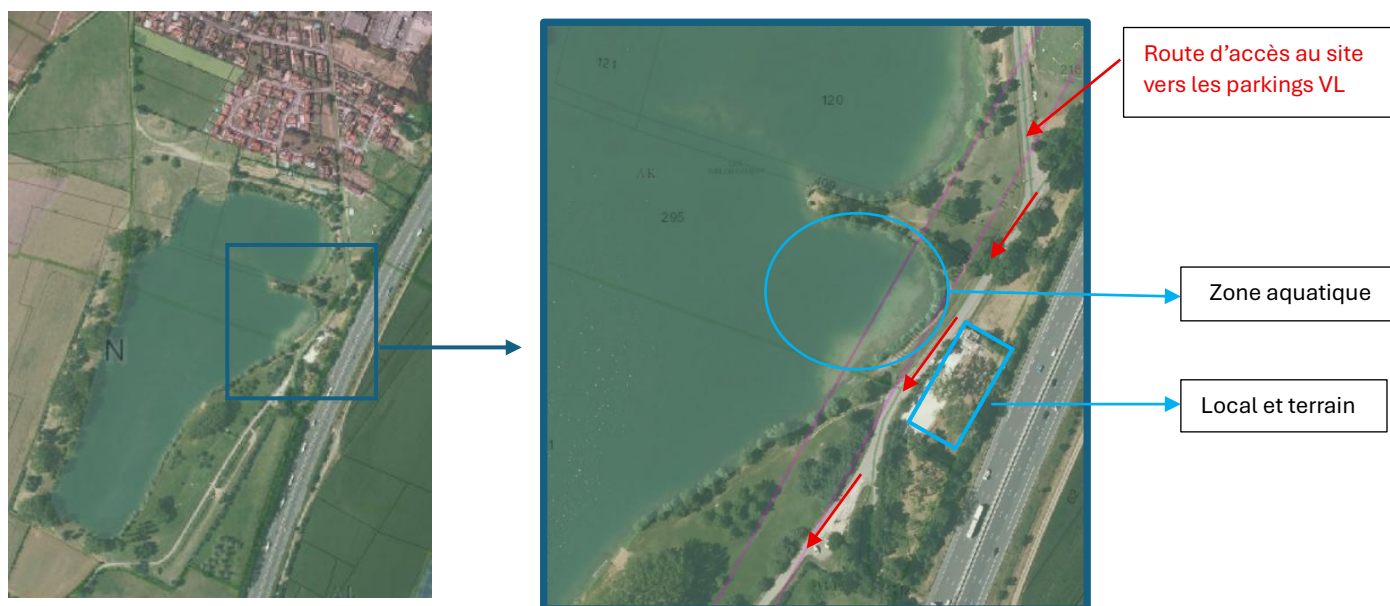
La commune de Belleville-en-Beaujolais cherche un porteur de projet pour investir le site et proposer une offre de loisirs nautiques (comme un parc aquatique gonflable) et/ou toutes autres propositions d'activités nautiques (hors activité baignade), pour une ouverture au public à minima du **4 juillet au 30 août 2026** (vacances scolaires) mais une proposition d'ouverture plus large peut être faite.

Cette offre nautique pourra être complétée par des activités « terrestres » : structures gonflables par exemple, activité de snacking / petite restauration, etc... Aucune activité de restauration seule ne sera acceptée.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour but de répondre à 2 objectifs :

- Tester l'activité nautique prévue dans le cadre du projet d'aménagement global du site et ainsi venir conforter ou adapter le projet en conséquence avant le lancement des travaux.
- Proposer aux habitants de Belleville-en-Beaujolais et du territoire, ainsi qu'à la clientèle de passage, une nouvelle activité de loisirs, sans attendre la mise en œuvre du projet.

Les espaces mis à disposition dans le cadre de cet AMI sont :



- Une zone aquatique dédiée aux activités nautiques

La zone est définie approximativement sur le plan ci-dessus, elle pourra être ajustée en fonction du projet. Les berges ne sont pas aménagées. La baignade est actuellement interdite.

- Un local de 25 m² avec une terrasse.

Situé sur la parcelle cadastrée n°AL90

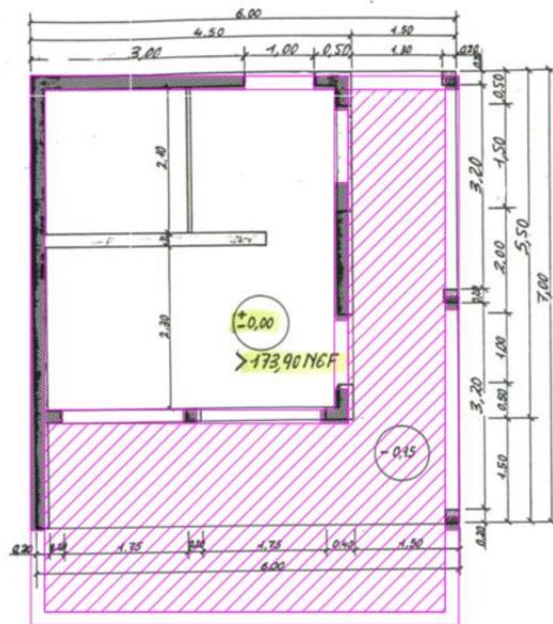
Le local est mis à disposition en l'état, il n'y a pas de travaux prévus.

Il pourra servir à du stockage de matériel. Il ne peut pas accueillir du public.

Ce local est complété par un espace extérieur couvert (auvent) et une plateforme (terrasse).

Le bâtiment dispose d'une arrivée d'eau et d'une alimentation électrique.

Il n'y a pas de système de surveillance ou dispositif de sécurité.





3. Modalités de sélection et calendrier

Dispositions générales de l'AMI - Candidats

Peut candidater toutes sociétés en activité immatriculée au répertoire des métiers (RM) ou au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou toutes personnes ayant un projet justifié par un budget prévisionnel.

Afin de s'assurer de la compatibilité de la candidature avec le site, chaque candidat devra visiter les lieux avant le dépôt de sa candidature.

Deux créneaux de visites sont proposés : **Jeudi 2 avril à 14h** et **mardi 7 avril à 10h**
(merci d'indiquer au préalable le créneau choisi par mail au contact ci-dessous)

La sélection se fera sur la base d'un dossier de candidature et d'un entretien

Modalités de sélection

Un comité de pilotage composé d'élus et de techniciens étudiera les dossiers reçus selon une grille d'évaluation comprenant différents critères :

- Adéquation du projet avec les objectifs suscités ;
- Pertinence du projet en lui-même ;
- Impact sur l'activité économique de la commune ;
- Ancrage territorial du projet ;
- Crédibilité du modèle économique : adéquation du plan de financement ;
- Proposition d'un loyer mensuel pour le local ;
- Capacité à mener le projet (moyens humains et matériels, connaissance du secteur et de ses problématiques et enjeux).

Pièces à fournir par le candidat

- Description du porteur et du projet
- Tout élément visuel et/ou graphique du projet permettant la bonne compréhension du projet (perspectives, plans, photos, logo, maquettes, etc.)
- Une note expliquant que le projet respecte les obligations réglementaires et les mesures de sécurité nécessaires aux activités nautiques proposées
- Extrait K-bis (si disponible)
- Attestation justifiant le régime de TVA auquel est soumis le demandeur (si disponible)
- Liasses fiscales, bilans et comptes de résultats approuvés et signés des deux derniers exercices clos (si disponible)
- Attestation d'assurance (si disponible)
- Tout document pouvant promouvoir l'activité du candidat (documentation commerciale, plaquette, tarifs, site internet, réseaux sociaux, etc.)
- Budget prévisionnel, précisant l'état des financements et le montant des loyers visé
- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Les projets retenant l'attention du comité de pilotage se verront proposer un rendez-vous d'échange avec les élus. Le nombre de dossiers sélectionnés à ce rendez-vous peut varier.

Dans le cas où aucun projet ne correspondrait aux critères de sélection, le comité de pilotage se réserve le droit de n'en sélectionner aucun et de relancer, le cas échéant, un appel à projet sous une autre forme.

Contractualisation entre la Ville et le candidat retenu

Une convention d'occupation précaire du domaine public sera établie entre la mairie de Belleville-en-Beaujolais et le porteur de projet, pour la saison estivale 2026.

Calendrier

- Publication de l'appel à manifestation d'intérêt : 24 mars 2026
- Date limite de dépôt des dossiers complets : 4 mai 2026
- Auditions des projets présélectionnés entre le 11 et le 22 mai 2026
- Notification de la décision : en fonction des échanges avec les porteurs de projets retenus.

Contact

Les dossiers doivent être adressées par courrier à :

Mairie de Belleville-en-Beaujolais,
Service Développement touristique
Estelle JONCHIER
105 rue de la République – 69 220 Belleville-en-Beaujolais

ou par mail : e.jonchier@ccsb-saonebeaujolais.fr

Un accusé réception sera envoyé par mail dès réception d'un dossier.